

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAIRIE DE GENOUILLE
N°19**

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mil vingt deux le vingt quatre mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Guy VALETTE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

DELAGE Christelle, BOLLE Marie-Claire, MASSON Dany, NIQUET Sandra, VALETTE Jean-Guy, MORIN Jacques, CHAUVEAU Philippe, MORISSET Florian, GAUDIN Loic, BRETON Marc, GIRAUD Patrice.

Procurat(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Patrice TEXERAUD

Etai(en)t excusé(s) :

Julien CLEMENT, Christophe LUQUIAU

Date de la convocation
17 mars 2022

Date d'affichage
17 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : CHAUVEAU Philippe

//_
et publication du
//_

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le conseil municipal précise que cette délibération remplace la délibération numéro 14/2022 suite à une erreur matérielle.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	57 981,52
	- un excédent reporté de :	268 398,35
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	326 379,87
	- un déficit d'investissement de :	147 828,66
	- un déficit des restes à réaliser de :	72 795,47
	Soit un besoin de financement de :	220 624,13
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	326 379,87
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	255 103,13
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	71 276,74
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	147 828,66

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Genouillé, le 24 Mars 2022

Monsieur le Maire Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture
086-218601045-20220324-D19_2022-DE
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022

